

KIT EXCELLENCE - LOT DE 3 CARTOUCHES (2 FILTRATIONS + 1 ANTICALC/CORR)- 24 MOIS



AQUAWATER - 105013 - Kit Excellence - Lot 3 cartouches : 2 filtrantes bobinée 20 microns et 1 anticalcaire-anticorrosion, pour filtrer les impuretés contenues dans l'eau, tout en protégeant l'installation contre le tartre et la corrosion

DESCRIPTION	Kit composé de 2 cartouches anti-sédiments 20 μ et 1 cartouche antitartre/anti-corrosion. - A remplacer tous les 24 mois.
CARACTÉRISTIQUES	Kit de recharge pour filtre double hauteur de bol : 10" Raccordement : F 3/4" Température : 0 à 35°C Débit maximal : 1,5 m ³ /h Pression d'utilisation max : 4 bars Filtration : 20 microns Durée de vie de la cartouche filtrante : 1x24 mois Durée de vie de la cartouche anticalcaire-anticorrosion : 1x12 mois
APPLICATIONS	Installé en entrée d'installation (après le réducteur de pression), cette recharge pour double filtre permet : de filtrer l'eau jusqu'à une finesse de filtration de 20 μ (lot de 2 cartouches / durée de vie d'une cartouche : 12 mois) de protéger pendant 24 mois, les installations contre la formation de tartre et de la corrosion en délivrant une dose de silicophosphate proportionnelle au débit de l'eau.
CONDITIONS D'UTILISATION	Installation en entrée de réseau, après le réducteur de pression Pression Max d'utilisation : 4 bars Température max d'utilisation : 35°C
COMPATIBILITÉ	Adapté pour les porte-filtre standard 10" (hauteur cartouche : 9" 3/4)
PRÉCAUTION D'EMPLOI	Vérifier la cartouche de filtration eau régulièrement : la cartouche est à remplacer quand sa couleur devient foncée Remplacement de la cartouche Silicophosphate tous les 24 mois Remplacement de la cartouche filtrante tous les ans Ne fonctionne que pour l'eau au Th \leq 30°F.
SPECIFICATIONS D'INSTALLATION	Permet d'améliorer la qualité de l'eau sanitaire, de boisson et de chauffage.
GARANTIE ET EXCLUSION	N'est pas adapté pour une application autre que celle décrite ci-dessus. Notre garantie porte sur les défauts de matière ou de fabrication et s'applique dans les conditions définies par le fabricant. La garantie ne couvre pas les consommables, l'usure normale, les pièces mobiles (2 ans), les dommages dus aux chocs, au gel, le défaut d'entretien régulier et approprié, de produits d'entretien trop agressifs ou de traitements de l'eau inadaptés, à la présence de corps étrangers véhiculés par l'eau (limaille, sable, calcaire, etc...) la mise en oeuvre non conforme aux règles de l'art, avis et fiche technique et aux DTU.
PRESCRIPTION DE POSE	A installer sur un point de puisage réservé à l'eau de consommation